RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2035 Investment
Société à Responsabilité limitée au capital de 14.164.199 euros
Siège social : 92 rue Edouard Vaillant, LEVALLOIS PERRET 92300
RCS NANTERRE 803 412 709

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONAIRE UNIQUE DU 5 MARS 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

ET LE CINQ MARS A 14H00

Monsieur François CREPIN, Associé unique et Gérant de la société 2035 INVESTMENT, Société à Responsabilité limitée.

1 – a préalablement exposé ce qui suit :

La société a reçu datée du 18 février 2025, une lettre du Greffe du Tribunal des Activités Economiques de Nanterre, concernant une mention figurant sur le Kbis « ***continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social*** » inscrite le 26 mai 2016.

La société, depuis 2016 a déposé, chaque année, ses comptes, auprès du Greffe, lesquels font ressortir, en dernier lieu, le 31 décembre 2023 des capitaux propres, pour un montant de **22 979.171 Euros**, dont **14 164.199 Euros** de capital social.

Le Greffe, a priori, n'a pas tenu compte des documents dont s'agit et demande à ce qu'il soit procédé à une inscription modificative.

La Société ne va pas polémiquer, même si elle entend s'étonner de la démarche du Greffe.

2 – a pris les décisions suivantes portant sur :

- la demande d'inscription modificative auprès du Greffe, en application des dispositions de l'article R.123-66 du Code de commerce.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique se fondant sur les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023, (capitaux propres : **22 979.171 Euros**, dont **14 164.199 Euros** de capital social) demande qu'il soit procédé à la publication au Greffe d'une inscription

[redacted]

modificative, en application des dispositions de l'article R.123-66 du Code de commerce.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

L'Associé unique

